

DÉPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BÉTHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, ~~Bernard PRUVOST~~, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johnny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, ~~Stéphanie HABIBOVIC~~, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothée HAUER, Emilie MALAQUIN, ~~Delphine LECOCQ~~.

Absent(e)s excusé(e)s : Delphine LECOCQ.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Bernard PRUVOST pouvoir à Isabelle VANELLE, Stéphanie HABIBOVIC pouvoir à Philippe SCAILLIEREZ.

Secrétaire de séance : Alain DIENI

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services,
Considérant qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois pour permettre l'évolution de l'organisation des services communaux, notamment l'école de musique et la crèche,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE CRÉER au 1^{er} octobre 2026 un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet à raison de 26h15 hebdomadaires

DE CRÉER au 1^{er} octobre 2026 les postes permanents d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe pour l'école de musique :

- 1 emploi à temps non complet, à raison de 15h00 hebdomadaires
- 1 emploi à temps non complet, à raison de 5h45 hebdomadaires
- 1 emploi à temps non complet, à raison de 4h15 hebdomadaires
- 1 emploi à temps non complet, à raison de 1h30 hebdomadaires

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie B de la filière culturelle au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L332-14 du code Général de la fonction publique qui devront dans ce cas justifier au minima du diplôme d'études musicales dans la spécialité.

Délibération
N° 2026CM55

Personnel – tableau des
emplois permanents

Convocation du
22 septembre 2026

Nombre de conseillers
en exercice :
23

Conseillers présents :
20

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

D'APPROUVER le tableau des emplois permanents annexé à la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le secrétaire de séance

Alain DUBREUIL

Le Maire

Philippe SCAILLIER

